



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1213-1

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 21 janvier 2019, le Règlement numéro 1213-1 amendant le Règlement 1213 de manière à augmenter la dépense et l'emprunt à 803 000 \$.

QUE la MRC de Montmagny a approuvé le Règlement numéro 1213-1 le 24 février 2020.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le Règlement numéro 1213-1 le 30 avril 2020.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la soussignée.

QUE le règlement numéro 1213-1 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce quatrième jour du mois de mai deux mille vingt.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,

M^e Karine Simard, avocate